Procedure file

Informations de base

DEA - Procédure d'acte délégué 2021/2859(DEA)	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Exemption relative à l?utilisation du phtalate de bis(2-éthylhexyle) (DEHP), du phtalate de benzylbutyle (BBP), du phtalate de dibutyle (DBP) et du phtalate de diisobutyle (DIBP) dans des pièces détachées récupérées sur des dispositifs médicaux et utilisées pour la réparation ou la remise à neuf de ces dispositifs médicaux Complétant 2008/0240(COD) Sujet 3.40.06 Industries électronique, électrotechnique, TIC, robotique 3.70.13 Substances dangereuses, déchets toxiques et radioactifs (stockage, transport)	

Acteurs principaux

Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire		

Evénements clés

11/08/2021	Publication du document de base non-législatif	C(2021)05866	
23/08/2021	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
15/09/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
04/11/2021	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2021/2859(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Etape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	ENVI/9/07033

Portail de documentation

Document de base non législatif		C(2021)05866	11/08/2021	EC	